

Communiqué de presse du 5 septembre 2014

Le MoPEC 2014 met les cantons au défi

Plus de 100 experts et associations professionnelles ont participé à la présentation technique du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). Au total, le groupe de travail MoPEC de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (CSCE) a recueilli plus de 2 000 propositions et demandes. L'assemblée plénière a pris connaissance du fait que l'ébauche corrigée le 2 mai 2014 se situait environ dans la moyenne de l'opinion. De plus, l'assemblée plénière note que, comme exigé par les cantons lors de la consultation, la CEATE-N doit mettre au même niveau la grande hydraulique et les autres énergies renouvelables, ainsi que prévoir des contributions pour de nouveaux projets, des agrandissements et des rénovations.

Par rapport aux autres pays européens, les bâtiments suisses doivent aujourd'hui déjà remplir des exigences de construction élevées. Atteindre un nouveau niveau n'est donc pas facile et nécessite des efforts importants. C'est pourquoi l'élaboration du MoPEC est suivie avec attention. Cela explique également l'importante participation à la présentation technique. Cependant, les attentes concernant le MoPEC sont quelquefois très divergentes. L'ébauche adoptée le 2 mai par l'assemblée plénière de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) semble se situer à peu près dans la moyenne des opinions. L'assemblée plénière a désormais demandé l'élaboration de la version définitive. Elle souhaite respecter la ligne ambitieuse, définie et intégrer éventuellement des modules facultatifs supplémentaires. Lors de la conception technique détaillée des principes, il y aura encore ici et là quelques petites modifications.

Encourager la grande hydraulique en tant que principale énergie renouvelable

Dès la procédure de consultation, les cantons ont proposé d'encourager également la grande hydraulique en tant qu'énergie renouvelable. La CEATE-N soumet donc en conséquence une proposition au Conseil national. Les cantons renforcent leur volonté de participer aux négociations relatives à l'élaboration des redevances hydrauliques pour la période postérieure à 2020. Cependant, ils consignent qu'en raison de réflexions fondamentales, ils refuseront une adaptation des redevances hydrauliques avant 2020. De plus, ils ont affirmé que la subvention des énergies renouvelables ne pouvait constituer

une solution à long terme et devrait être globalement abandonné dans le cadre du passage d'un système d'encouragement vers un système d'incitation.

D'autre part, selon les cantons, il est important de renoncer à accentuer l'encouragement de la force hydraulique par le biais de la protection de l'environnement, de la nature et du paysage, car cela augmente le coût de revient.

Les mesures des cantons dans le secteur du bâtiment sont efficaces

La politique énergétique des cantons est efficace en parallèle à la politique énergétique de la Confédération. Ainsi, ces dernières années, la consommation énergétique a pu être désolidarisée de la croissance de la population. L'évolution future de la politique énergétique et de la politique d'aménagement du territoire contribuera à ce que cette tendance se poursuive.

Informations supplémentaires :

Beat Vonlanthen, Président du Conseil d'État et président de l'CDCE, tél. +41 26 305 24 02

Hansruedi Kunz, président de l'CSCE, tél. +41 43 259 42 66

Lorenz Bösch, secrétaire général a.i. de l'EnDK, tél. +41 79 426 54 19

Impact des mesures de politique énergétique des cantons dans le domaine du bâtiment

En collaboration avec la Confédération, grâce aux directives de construction et aux subventions, la politique énergétique des cantons contribue à une consommation d'énergie plus efficace et à une diminution des émissions de CO₂. Entre 2000 et 2012, la population résidente moyenne a augmenté de 10,5 %. La surface de référence énergétique dans les bâtiments d'habitation a même augmenté de 16,6 % sur la même période. La consommation en énergie des ménages, corrigée selon les variations saisonnières, a diminué dans le même temps d'environ 3 PJ. En 2000, les ménages privés ont consommé environ 9 217 kWh par habitant, tandis que ce chiffre s'est élevé à environ 8 725 kWh en 2012. Sur cette période, les besoins en énergie supplémentaires de la population croissante sont compensés par des mesures politiques et techniques. La diminution de la consommation de combustibles fossiles (-14,1 PJ) a été compensée de moitié par les énergies renouvelables (bois, chaleur de l'environnement, chaleur solaire, biocombustibles) et pour moitié par courant électrique.

(Source: évaluation ex post de la consommation énergétique suisse entre 2000 et 2012, OFEN 2013)
1 PJ = Petajoul = 278 GWh = 278 000 000 kWh

EnDK: le centre de compétences en énergie des cantons

L'EnDK constitue le centre de compétences en énergie commun des cantons. Elle favorise et coordonne la collaboration des cantons en ce qui concerne les questions énergétiques, et représente les intérêts communs des cantons. Traitant des questions techniques, la Conférence des services de l'énergie (EnFK) est rattachée à l'EnDK.

L'EnDK souhaite diminuer les besoins en énergie des bâtiments, en particulier dans les bâtiments existants, couvrir les besoins restants grâce aux rejets de chaleur et poursuivre une politique énergétique fédéraliste bénéficiant d'une acceptation élevée. La conférence est présidée par le conseiller d'État Beat Vonlanthen, directeur de l'économie du canton de Fribourg.